



# MONITORING DE PROTECTION

## République Centrafricaine

Analyse trimestrielle  
Juillet - Septembre 2021



# RÉSUMÉ SOMMAIRE

**Au total pour le troisième trimestre 2021, 2.138 incidents de protection** ont été documentés contre 1.700 au cours du trimestre précédent ; ce qui correspond à une hausse de 26%. Cette augmentation du nombre de violations des droits de l'homme rapportées s'explique notamment par l'intensification des missions et des activités de sensibilisation qui ont permis aux membres de la communauté d'être mieux qualifiés pour dénoncer les exactions dont ils sont victimes/survivant(e)s.

**Profil victimes/survivant(e)s et auteurs** : Les incidents de protection documentés ont été perpétrés majoritairement contre des hommes (49%) et des femmes (38%). Les mineurs constituent 13% des personnes survivantes (filles 9%, garçons 4%). Les femmes et les filles ont été plus touchées par des incidents VBG alors que les hommes et les garçons ont été plus touchés par les violations des droits à l'intégrité physique. 52% des incidents ont été perpétrés par la population civile, 22% des incidents ont été attribués aux membres des groupes armés et 11% aux forces de sécurité intérieure et forces de défense et ses alliés.

**Violences sexuelles et basées sur le genre et protection de l'enfance** : Au total, 719 cas de VBG ont été rapportés, incluant 27% de cas de viol et des agressions sexuelles. Bien que les femmes et les filles soient les plus touchées par ce type d'incidents (98%), 2% des survivants sont des hommes. 30 violations graves commises contre les enfants dans des situations de conflit armé (ci-après dénommées violations 1612)<sup>1</sup> ont été rapportées au cours de la période sous revue.

## Réponses et actions

A part l'assistance directe (PEP kits ou kits NFI) aux survivant(e)s selon leurs besoins, l'UNHCR avec ses partenaires a mis en place un système de protection sur la base communautaire à travers les structures communautaires : Il y a des relais communautaires (205 hommes et 110 femmes) et membres des comités de protection (189 hommes et 121 femmes). En plus, 20.578 personnes (5.620 hommes, 6.538 femmes, 3.906 garçons et 4.514 filles) ont bénéficié des sessions de sensibilisations organisées par les partenaires.

Un total de 1.267 survivant(e)s de VBG ont été pris(es) en charge au niveau des centres d'écoute Ma Mbi Si et via la ligne verte Ma Mbi Si (4006) et ont bénéficié de référencement adéquat selon les besoins exprimés par ces derniers. En résumé, 100% des survivant(e)s ont reçu le soutien psychosocial ; 35% ont bénéficié de la prise en charge médicale ; 42%, l'assistance matérielle (kits de dignité). Des caravanes de sensibilisation sur « La vulgarisation de Ma Mbi Si/la ligne verte 4006 » ont sillonné les localités d'Alindao, Zemio et Obo et des audits de sécurité et cartographie de sécurité ont été conduits respectivement dans les localités de Bangassou et Obo.

---

<sup>1</sup>La Résolution 1612 du Conseil de Sécurité sur les enfants et les conflits armés a créé le mécanisme de surveillance et de communication de l'information sur six violations graves commises contre les enfants dans des situations de conflit armé.

# MÉTHODOLOGIE

La situation sécuritaire est restée relativement stable au cours du troisième trimestre de 2021 au regard des conséquences liées à la crise post-électorale survenue en début d'année 2021 en RCA. Cette crise a nécessité le renforcement des activités du monitoring de protection et la présence opérationnelle des partenaires de mise en œuvre de l'UNHCR dans certain(e)s localités et axes. Les partenaires du monitoring de protection de l'UNHCR (COOPI, INTERSOS et Finn Church Aid) ont augmenté le nombre de missions sur les axes principaux accessibles afin d'identifier les besoins en protection. Les partenaires ont toutefois signalé certaines difficultés d'accès à des zones d'installation des populations affectées liées à la poursuite des opérations militaires, par exemple dans la préfecture de la Mambéré-Kadéï, notamment dans la sous-préfecture d'Amada-Gaza. En outre, la présence persistante des groupes armés et des engins explosifs dans certaines localités de la Nana-Mambéré (Niém-Yéléwa et Abba) rend l'accès difficile. Les cas de braquage et de vols à mains armées, l'extorsion des biens y compris des motos appartenant au personnel humanitaire dans les sous-préfectures de Bossangoa, Bouca et ses environs ont limité également l'accès humanitaire à certaines zones où se trouvent des bénéficiaires dans le besoin. Les mouvements des groupes armés sur certains axes ont aussi empêché des missions de monitoring surtout à Alindao (tous les trois axes) et Obo (axe Bambouti et Mboki).

Les partenaires de l'UNHCR disposent de **4 outils de collecte d'informations** pour l'exercice de monitoring de protection qui leur permettent de consulter directement les populations sur des questions liées à la perception qu'ils ont de leur environnement de protection (questionnaire des ménages et questionnaire des relais communautaires), des violations des droits de l'homme identifiées dans la communauté (questionnaire des incidents individuels de protection) et des événements de grande ampleur touchant un groupe au sein de la population civile (questionnaire des alertes de protection).

Les enquêtes de perception s'articulent autour de sept thèmes principaux – protection générale, protection légale, VBG, protection de l'enfance, éducation, solutions et (ré)intégration, engagement communautaire<sup>2</sup>. Les questionnaires sur les incidents individuels de protection et les alertes collectives enregistrent, entre autres, les auteurs présumés, le groupe de population civile affecté et le type de violation des droits de l'homme. Ces informations permettent à l'UNHCR et à ses partenaires d'identifier les besoins des groupes de population affectés ainsi que leur localisation.

**1.384 ménages et 234 relais communautaires** ont été directement consultés par les équipes de protection, soit une augmentation respective de 55% et 43% comparativement au trimestre précédent. 58% des ménages interrogés ont un chef de famille de sexe féminin et 26% des relais communautaires sont des femmes.

<sup>2</sup> protection générale, incluant notamment le suivi des mouvements de population (déplacements et retours), du niveau de liberté de circulation et causes principales des restrictions et des principaux incidents de protection et causes; (ii) protection légale, incluant les questions relatives à l'accès du territoire dans le cadre des mouvements transfrontaliers et les questions relatives à la documentation, la nationalité et l'apatridie; (iii) genre et VBG, incluant notamment le suivi des principaux types de risques pour les femmes et les filles et leurs causes, la perception des risques liées aux VSBG par les communautés et une mesure de l'accès aux services sociocommunautaires pour les femmes et les filles; (iv) protection de l'enfance, incluant notamment le suivi des principaux types de risques pour les enfants et leurs cause et une lecture des mécanismes de support et services disponibles pour les enfants; (v) éducation, incluant notamment une mesure de l'accès à l'éducation au sein des communautés, leur perception du niveau de sécurité de l'environnement scolaire et une lecture des principales raisons impactant l'assiduité des enfants à l'école; (vi) solutions et la (ré)intégration, incluant notamment une mesure du niveau de cohésion sociale et d'intégration des populations déplacées, retournées, rapatriées au sein de leur communauté d'accueil et les raisons générant ou exacerbant des tensions intercommunautaires, ainsi qu'une mesure de l'accès aux services et biens de consommation de base; (vii) engagement communautaire, incluant notamment le niveau d'information des communautés au sujet des services disponibles, les mécanismes communautaires et l'engagement des communautés avec les organisations humanitaires et le niveau d'intégration des femmes dans le leadership des communautés.

## 4 COUVERTURE DU MONITORING DE PROTECTION

### 6 CHIFFRES CLÉS

### 8 TENDANCES ET RISQUES DE PROTECTION

### 10 VIOLENCES BASÉES SUR LE GENRE

### 11 VIOLENCES 1612

### 12 VIOLATIONS DU DROIT À LA VIE ET OU À L'INTÉGRITÉ PHYSIQUE

### 14 VIOLATIONS DU DROIT À LA LIBERTÉ

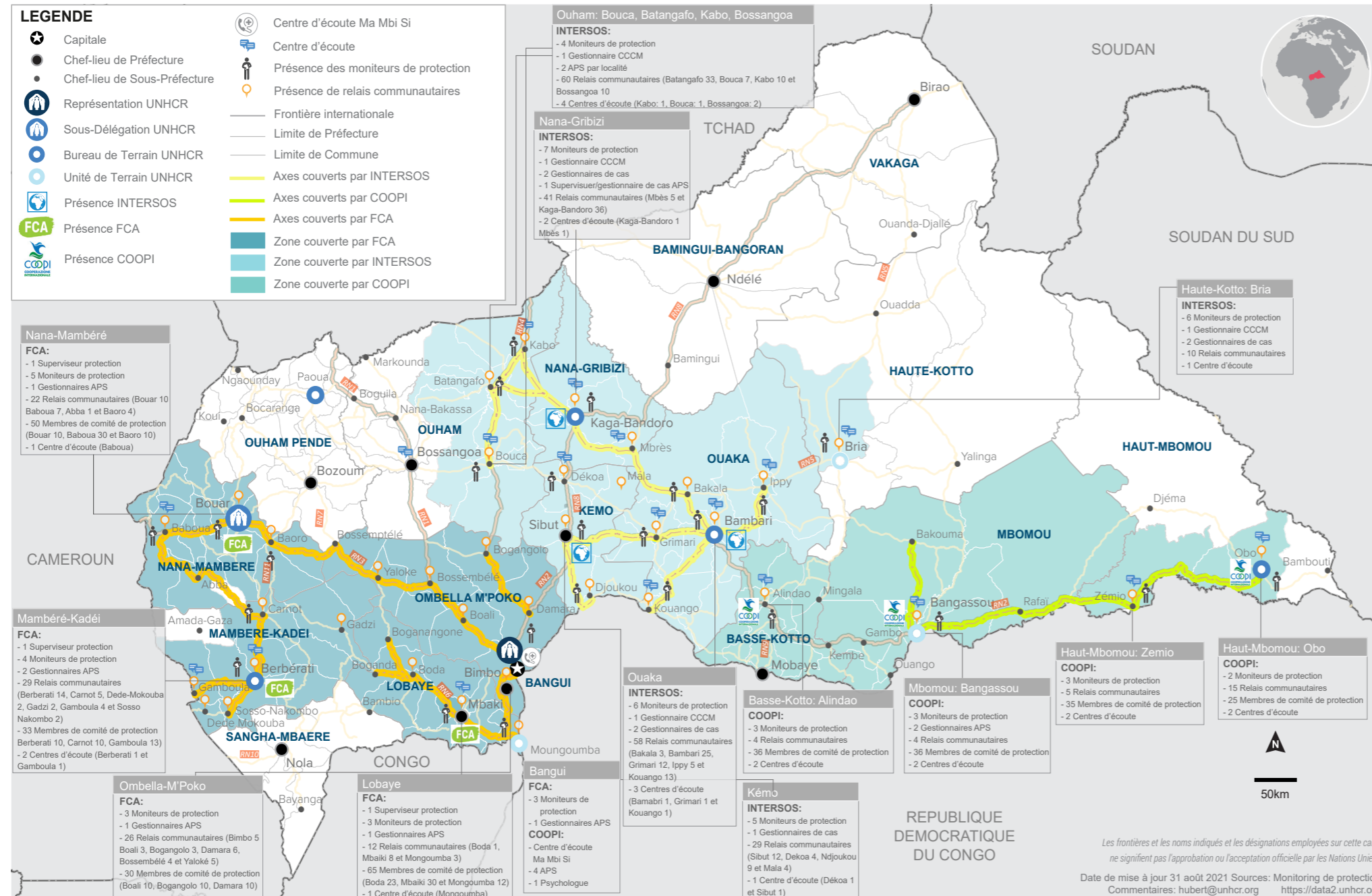
### 16 VIOLATIONS DU DROIT À LA PROPRIÉTÉ PROFIL DES VICTIMES

### 18 ANALYSE GÉOGRAPHIQUE

### 20 RÉPONSE ET MISE EN ŒUVRE

### 22 CRÉDITS

# COUVERTURE DU MONITORING DE PROTECTION

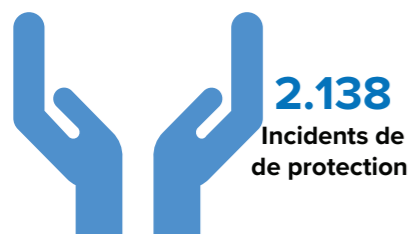


**Le projet du monitoring de protection a couvert 12 des 16 préfectures de la RCA<sup>3</sup>** en priorisant les principales zones de concentration de population et de tensions. Les limitations du projet doivent donc être prises en compte dans l'examen des conclusions de cette analyse trimestrielle, notamment la non-couverture de quatre préfectures (Vakaga, Bamingui-Bangoran, Ouham-Pendé et Sangha-Mbaéré) où il y a également des lacunes de protection et des incidents, ainsi que la couverture partielle de quatre préfectures (Haut-Mbomou, Haute-Kotto, Mambéré-Kadéï et Ouham) en raison de problèmes de sécurité. Au cours du troisième trimestre, des incidents de protection ont été enregistrés dans 52 communes différentes des 23 sous-préfectures où les partenaires sont présents. Le personnel de l'UNHCR a également reçu et enregistré des alertes de protection survenues dans les préfectures où l'UNHCR n'a pas de partenaire de mise en œuvre, notamment dans l'Ouham-Pendé, et ont également collecté des informations sur des incidents majeurs (alertes de protection) dans les préfectures de l'Ouham et le Haut-Mbomou. Le personnel de l'UNHCR des bureaux de terrain a documenté 16% du total des alertes de protection, en conséquence des affrontements entre groupes armés avec son lot de déplacements forcés et/ou exactions contre la population civile dans les sous-préfectures de Kouï, Ngaoundaye, Paoua et Bocaranga (préfecture de l'Ouham-Pendé), sous-préfectures de Markounda et Bossangoa (préfecture de l'Ouham) ; et sous-préfecture d'Obo (préfecture du Haut-Mbomou). Les sources d'information de ces alertes sont diverses, telles que d'autres partenaires des Nations Unies, des ONG, des acteurs gouvernementaux, des leaders communautaires ou la presse, entre autres.

**12/16**  
préfectures  
couvertes.

Au cours des missions sur le terrain, les partenaires du monitoring de protection ont contribué à renforcer le réseau de structures communautaires dans les localités où les acteurs humanitaires ne sont pas présents régulièrement, pour des raisons de sécurité ou autres. Toutefois, il est nécessaire de souligner que les déficiences du réseau téléphonique dans les provinces ne permettent pas toujours de maintenir un contact régulier avec les relais communautaires. Les équipes ont donc multiplié les missions dans les zones accessibles où la communication est difficile. Au cours du 3ème trimestre, des relais communautaires et des membres de comités de protection ont été formés et/ou redynamisés tout en gardant à 315 le nombre de relais communautaires (dont 110 femmes) et des comités de protection avec 310 membres dont 121 femmes. Ils sont tous intégrés dans ces structures communautaires selon l'approche basée sur le genre, l'âge et la diversité.

<sup>3</sup>Mambéré-Kadéï, Nana-Mambéré, Lobaye, Ombella-M'Poko, Kemo, Nana-Gribizi, Ouham, Ouaka, Basse-Kotto, Mbomou, Haut-Mbomou et Haute-Kotto.



 <b>719</b> Incidents VBG	 <b>642</b> Violations du droit à la vie et à l'intégrité physique	 <b>592</b> Violations du droit à la propriété	 <b>153</b> Violations du droit à la liberté	 <b>30</b> Violations 1612	 <b>2</b> Violations du droit à la documentation
---------------------------------	--	--	--	----------------------------------	--

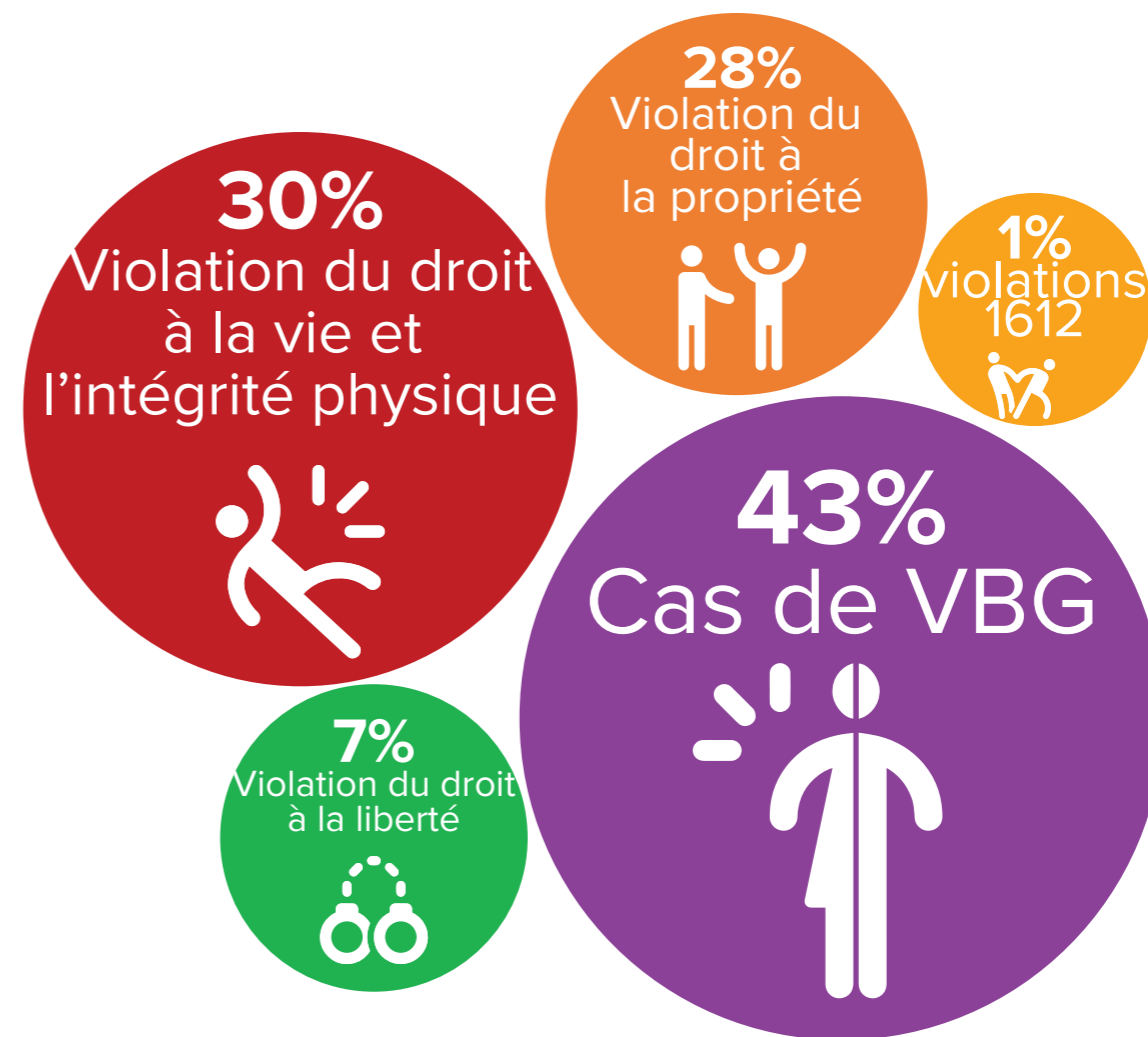
La situation sécuritaire s'est progressivement améliorée comparativement aux trimestres précédents; ce qui a permis aux équipes du Monitoring de Protection de continuer à couvrir une large zone d'intervention et de documenter un total de **2.138 incidents individuels de protection** (contre 516 au 1er trimestre et 1.700 au 2ème trimestre), constituant une hausse de 11% par rapport au nombre d'incidents de protection rapportés sur la même période en 2020.

Au cours de ce troisième trimestre, les équipes du monitoring de protection impliquées dans la collecte d'informations ont également été renforcées avec une augmentation du nombre de moniteurs dans le but de consolider l'environnement de protection des civils (protection par la présence). Cela porte à 68, le nombre total de moniteurs de protection parmi lesquels on dénombre 16 femmes. Cela constitue une augmentation de 15% par rapport au trimestre précédent (59 moniteurs déployés). Cette présence accrue de moniteurs a contribué à une hausse du rapportage de cas des violations des droits de l'homme et a permis d'étendre la présence des équipes de moniteurs à un plus grand nombre de localités et d'axes avec l'augmentation du nombre de missions.

La proportion des atteintes au droit à la vie/l'intégrité physique (30%) et des violations du droit à la liberté (7%) est restée similaire à celle enregistrée au cours du deuxième trimestre. Les violations 1612 ont enregistré une légère augmentation de 1% par rapport au trimestre précédent. Les incidents liés à la VBG représentent la plus grande proportion de violations signalées au cours de la période sous revue (34%) bien qu'elle soit en baisse de 9% par rapport à la période de rapportage précédent. Les violations du droit à la propriété ont connu une hausse notable au cours du troisième trimestre, passant de 19% à 28%. De plus, ce nombre élevé d'incidents de protection signalés montre que la population civile continue de faire face à un contexte sécuritaire fragile. D'après l'analyse des données collectées au cours du troisième trimestre, es civils sont confrontés à des situations de

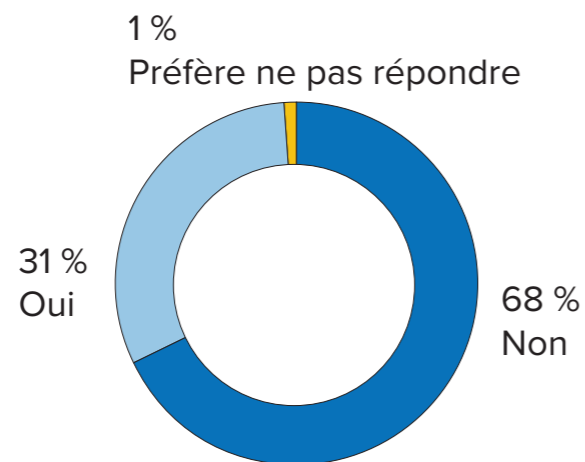
violence résultant de la présence de groupes armés ou d'opérations militaires lancées par les autorités étatiques et leurs alliés notamment dans les préfectures de l'Ouham, de l'Ouaka, de la Nana-Gribizi et du Haut-Mbomou. Cependant, à l'image des rapports précédents, la majorité des violations rapportées dans le cadre du monitoring de protection sont perpétrées par des civils et généralement dans l'environnement familial ou communautaire, en particulier la VBG sous forme de violence domestique. Bien que ce type de violence ne soit pas directement lié au conflit armé, la vulnérabilité des survivant(e)s, notamment des groupes les plus vulnérables, est aggravée par la crise actuelle et l'absence et/ou la faiblesse des institutions telles que la justice et les forces de sécurité dans la plupart des zones couvertes.

Par opposition aux incidents individuels de protection, les alertes de protection constituent des incidents de protection à grande échelle tels que des affrontements entre groupes armés, des déplacements forcés de population, des incursions de groupes armés, des exactions généralisées contre la population civile et des catastrophes naturelles. En complément aux nombreux incidents individuels de protection signalés au cours du troisième trimestre, les équipes de l'UNHCR et de ses partenaires ont rapporté **101 alertes de protection**. Les préfectures qui ont enregistré la majorité de ces alertes de protection sont l'Ouham (28%), la Nana-Mambéré (17%) et l'Ombella-M'Poko (17%). Des groupes armés étaient impliqués dans la plupart des incidents (34% de groupes armés non étatiques et 20% d'acteurs étatiques). Les exactions contre la population civile représentent le pourcentage le plus élevé d'alertes de protection enregistrées (57%), avec toutefois, une diminution de 3% par rapport au deuxième trimestre 2021. Parmi les exactions contre la population civile, l'UNHCR et ses partenaires ont signalé des cas de pillage de biens, véhicules ou bétail, des extorsions de biens, des cas de harcèlement contre la population civile, des meurtres, des restrictions de mouvements et des taxations.



## TENDANCES ET RISQUES DE PROTECTION

Y A-T-IL EU DES MOUVEMENTS DE POPULATION  
DANS VOTRE COMMUNAUTÉ AU COURS DU DERNIER MOIS ?

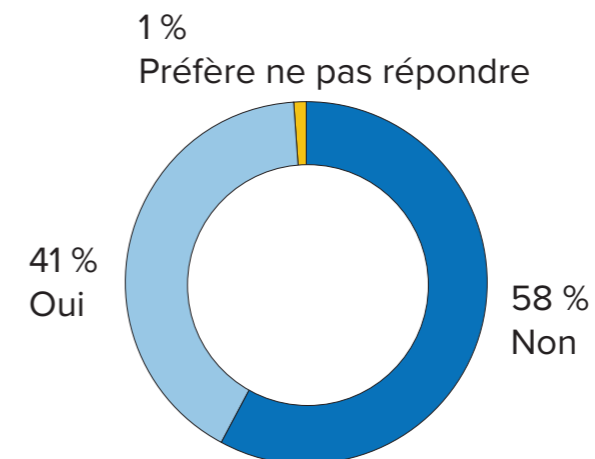


La situation de protection en RCA est restée fragile au cours du 3ème trimestre 2021 et plus spécifiquement dans toutes les préfectures couvertes par le projet de monitoring de protection. Des incidents de différents types ont été enregistrés. Un total de 68% des relais communautaires interrogés dans le cadre des enquêtes de perception ont confirmé que des incidents de protection avaient eu lieu dans leur communauté dans le mois précédant l'enquête, une baisse de 6 points par rapport au trimestre précédent. La poursuite des opérations militaires lancées en début d'année 2021 par les FACA et leurs alliés contre les groupes armés et les affrontements entre certains groupes armés ont entraîné de nombreux déplacements forcés de la population civile. Dans ce contexte d'affrontements et d'incursions de groupes armés, 31% des chefs communautaires ont confirmé des déplacements de population pendant la période de rapportage.

**Environ 22% des chefs de ménages interrogés ont indiqué ne pas se sentir en sécurité dans leurs communautés.** Les principales raisons invoquées justifiant la situation d'insécurité sont notamment (i) l'absence de l'autorité de l'Etat, (ii) la présence d'acteurs armés non étatiques et (iii) la VBG. Bien que les équipes aient enregistré un nombre élevé d'incidents individuels de protection liés à des activités criminelles, seuls 5% des ménages ont cité ce facteur comme cause d'insécurité.

**22%**  
Chefs de ménages inquiets pour leur sécurité

Y A-T-IL DES ENDROITS PRECIS DANS LA COMMUNAUTE OÙ  
VOUS NE VOUS SENTEZ PAS EN SECURITE ?



D'après les relais communautaires consultés dans le cadre des enquêtes de perception sur les risques de protection, **les principaux problèmes menaçant les femmes et les filles** au sein des communautés incluent les violences physiques (78%), les violences domestiques (75%), les violences sexuelles (63%) et les mariages forcés (66%). L'analyse trimestrielle montre une augmentation considérable des préoccupations concernant les risques mentionnés ci-dessus.

La même enquête de perception comprend une section sur **les principaux risques menaçant les enfants au sein de la communauté** à laquelle les relais communautaires ont signalé les violences domestiques (60%), le travail de enfants (59%), les négligences (55%), les mariages d'enfants (53%), la violence sexuelle (51%) et les attaques physiques (33%).

Les activités des groupes armés sont mentionnées comme un risque par 10% des relais communautaires consultés.

**78%**  
Principaux problèmes liés à des violences physiques

## VIOLENCES BASÉES SUR LE GENRE

Les incidents de VBG représentent 34% des incidents de protection rapportés entre juillet et septembre 2021 si on tient compte des violences sexuelles parmi les violations 1612. Ce nombre est en baisse de 9% par rapport à la période de rapportage précédent. Environ 27% des cas rapportés sont des **violences sexuelles**. En plus de cette réduction significative du nombre d'incidents à caractère sexuel enregistrés au cours de ce trimestre, il convient également de noter que pour 6% de ces incidents, des hommes en armes ont été identifiés comme auteurs présumés ce qui suggère que la violence sexuelle a continué à être utilisée comme une arme de guerre. Ces statistiques ont néanmoins une réduction significative de 24% par rapport au deuxième trimestre de 2021. Au cours de la période de couverte par ce rapport, on a constaté une augmentation du pourcentage de viols parmi les violations de type VBG qui atteignent 22%. Quelques cas de viols collectifs commis par des groupes armés ont été rapportés notamment dans les préfectures de la Ouaka et de l'Ouham.

La plupart des incidents de VBG signalés sont des agressions physiques liées à des disputes conjugales et, dans une moindre mesure, à des mésententes ou conflits survenu(e)s au sein de la communauté. La grande majorité des victimes/survivants de VBG sont des femmes et des filles, tandis que les **victimes/survivants masculin(e)s** de violences sexuelles représentent 2%, soit une diminution de 3% par rapport au trimestre précédent. Les **filles** ont été identifiées comme survivantes de VBG dans 20% des cas incluant généralement des incidents de viol, d'agression sexuelle, de mariage forcé et quelques cas de mutilation génitale féminine. 68% des ménages interrogés dans le cadre des enquêtes de perception ont confirmé l'existence de risques de VBG ou risques affectant les femmes et les filles dans leur communauté.

41% des chefs de ménages consultés ont confirmé qu'il y a certains endroits dans la communauté où le risque de VBG est plus élevé. Les endroits qu'ils considèrent comme les plus dangereux pour les femmes sont ceux éloignés de la communauté (27%), les champs (24%) et les points d'eau (17%). Environ 13% des chef de ménages consultés ont également indiqué l'insécurité dans certaines rues.

 **719 cas de VBG**

 **27% sont des violences sexuelles**

 **6% sont attribuées à des hommes en armes**

**22%**  
Incidents liés à des VBG

## VIOLENCES 1612

 **30 violations 1612**

 **26 violences sexuelles faites aux enfants**

 **4 meurtres et mutilations d'enfants**

Au cours de la période analysée, presque la totalité des **violations 1612** enregistrées dans le cadre du monitoring de protection sont des incidents de nature sexuelle (87%) ou des violences physiques, y compris des meurtres (13%). Bien que 90% des violations 1612 rapportées ont eu pour cible les enfants au sein des ménages et/ou des communautés, les partenaires de l'UNHCR ont identifié des violations graves des droits de l'enfant liées au conflit armé. Ces violences sexuelles ont généralement eu lieu près des points d'eau ou dans les champs.

Il convient de noter que 12% des ménages consultés lors des enquêtes de perception ont indiqué qu'un ou plusieurs de leurs enfants avaient subi un incident de protection à l'école au cours du trimestre de rapportage. Les incidents les plus fréquents à

l'école sont des incidents de VBG, des attaques ou menaces des groupes armés, ou les violences sur le chemin de l'école.

**87%**  
Incidents liés à des VBG

## VIOLATIONS DU DROIT À LA VIE ET/OU À L'INTÉGRITÉ PHYSIQUE

En ce qui concerne **les violations du droit à la vie et/ou à l'intégrité physique**, 70% des cas individuels de protection sont des incidents d'agression physique entraînant des blessures chez les victimes. Le pourcentage des cas d'homicides reste particulièrement élevé (17%), toutefois, en baisse par rapport au deuxième trimestre au cours duquel, les homicides représentaient 25% des violations du droit à la vie ou à l'intégrité physique. Dans le même esprit, les incidents de torture et de traitement inhumain ont également enregistré une légère baisse, passant de 14 à 12%.

Respectivement 13% et 17% des cas de violations du droit à la vie ou à l'intégrité physique ont été attribués aux forces de l'ordre et ses forces alliées (FACA, police ou gendarmerie) et aux groupes armés non étatiques. En analysant chacune des sous-catégories de violations du droit à la vie et à l'intégrité physique, il convient de noter que les groupes armés ont été identifiés comme les principaux auteurs présumés dans les cas de tortures et de traitements inhumains (32%) ou de meurtres/homicides (28%). Généralement, ces incidents impliquent d'autres types de violations liées au droit à la propriété et à la liberté.

Par ailleurs, les agents de l'Etat, en particulier les FACA, ont été cités comme auteurs présumés de 25% de cas de torture et 19% de cas de meurtres/homicides. L'implication des forces de l'État dans ces violations est

généralement liée à des arrestations/détentions illégales ou arbitraires, à des contrôles de documents et/ou à des accusations présumées contre des civils de participer ou de collaborer avec des groupes rebelles ou des milices. Ces conclusions démontrent que la situation sécuritaire volatile en RCA a un impact direct sur le contexte de protection et les risques encourus par la population civile, notamment dans les préfectures du Haut-Mbomou, la Nana-Gribizi, la Ouaka et l'Ouham. Les forces alliées au gouvernement ont été plus impliqués dans certaines violations contre la vie/l'intégrité physique dans les préfectures de la Nana-Mambéré (Bouar et Baboua) et la Basse-Koto (Alindaou).

**25%**  
*Incidents liés à des violations du droit à la vie et à l'intégrité physique*

**642 violations du droit à la vie et à l'intégrité physique**



**70% des cas sont des coups et blessures**



**17% des cas sont des homicides**



**12% des cas sont des actes de torture ou des mutilations**

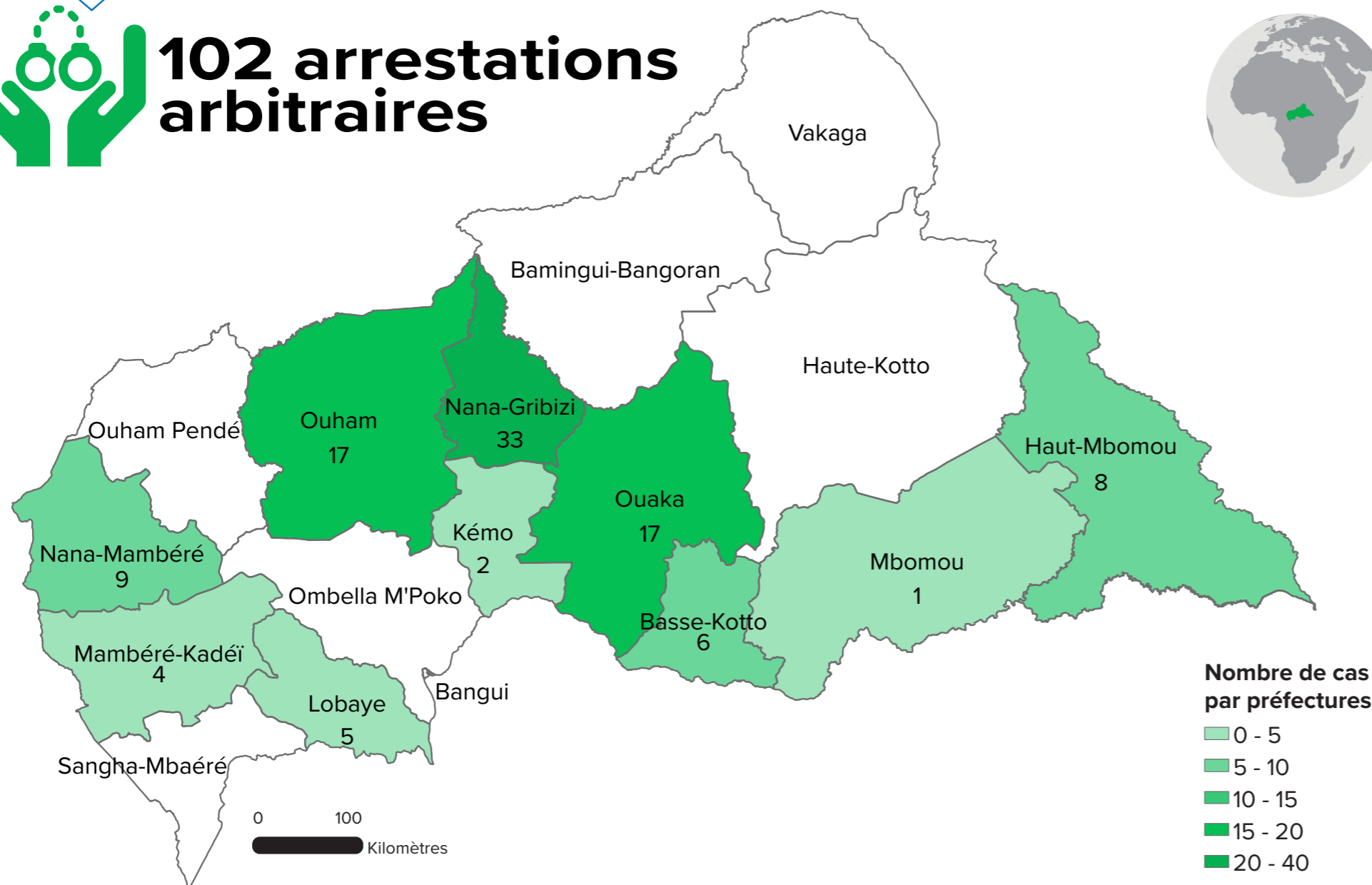




# VIOLATIONS DU DROIT À LA LIBERTÉ



## 102 arrestations arbitraires



Les **violations du droit à la liberté** représentent 7% des atteintes contre les droits de l'homme signalés au cours de la période de rapportage. Les statistiques enregistrées sont très similaires à celles de la même période en 2020 (6%). Dans cette catégorie de violations du droit à la liberté, deux types de violations des droits de l'homme se distinguent en particulier : les arrestations / détentions illégales ou arbitraires (représentant 67% de cette sous-catégorie de violations), et enlèvement/tentative d'enlèvement (représentant 27%). Environ 83% des arrestations/détentions illégales ou arbitraires auraient été commises par les forces de l'ordre de la RCA. D'autre part, les enlèvements ou tentatives d'enlèvement auraient été commis par des groupes armés non étatiques dans 80% des cas. La plupart des arrestations / détentions illégales ou arbitraires sont attribuables aux FACA, à leurs alliés ou aux FSI, qui se sont redéployés en province dans le cadre des opérations militaires menées contre les groupes armés et ont repris le contrôle d'un grand nombre de zones.

L'UNHCR et ses partenaires ont reçu de nombreux rapports mettant en évidence la corrélation entre les arrestations et détentions arbitraires et les personnes perçues ou suspectées d'être assimilées à des groupes armés ou ayant des rapprochements avec eux. Dans de nombreux cas, les personnes privées de liberté ont été relâchées après avoir payé une somme d'argent. La plupart des arrestations et détentions arbitraires ont été signalées dans les sous-préfectures de Kaga-Bandoro (préfecture de la Nana-Gribizi) et Bambari (préfecture de la Ouaka).

**7%**  
Incidents liés à des violations du droit à la liberté

Les frontières et les noms indiqués et les désignations utilisées sur cette carte n'impliquent pas une reconnaissance ou une acceptation officielle par les Nations Unies.  
Source: UNHCR, Monitoring de protection. Contact: Officier de protection, Rocio Alamillos, alamillov@unhcr.org, Gestionnaire d'information, Hanno Guillaume, guillaugh@unhcr.org

## VIOLATIONS DU DROIT À LA PROPRIÉTÉ

Les groupes armés non étatiques ont commis le plus grand nombre de **violations du droit à la propriété** (64% du total des atteintes aux biens, le même pourcentage par rapport au trimestre précédent). Dans plusieurs cas, les vols ou braquages commis par des groupes armés ont eu lieu après la livraison de l'aide humanitaire ou au cours des déplacements des populations aux marchés hebdomadaires. Les victimes interviewées par les moniteurs de protection ne sont pas parvenues à identifier les auteurs de près de 12% des violations du droit à la propriété. Ces vols ou braquages, résultent généralement en de petites criminalités communautaires, ayant eu lieu dans des conditions opportunistes, souvent en l'absence des propriétaires.

Les déplacements internes continus qui ont eu lieu au cours de la période analysée ont causé des difficultés aux personnes déplacées dans la gestion de leurs logements, terres et biens. Plus de 50%

des relais communautaires consultés lors des enquêtes de perception ont confirmé que les personnes déplacées vivant dans leurs communautés rencontraient des difficultés à accéder à la terre. Les préfectures les plus touchées par ces problèmes sont l'Ombella M^Poko et le Haut Mbaomou.

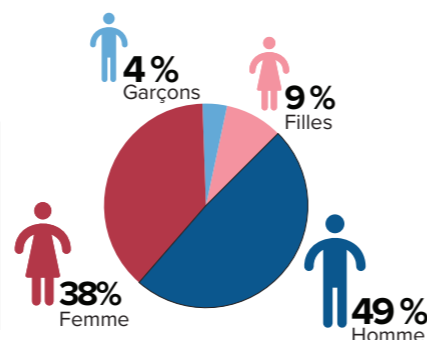
**12%**  
Incidents liés à des violations du droit à la propriété

## PROFIL DES VICTIMES ET SURVIVANT(E)S

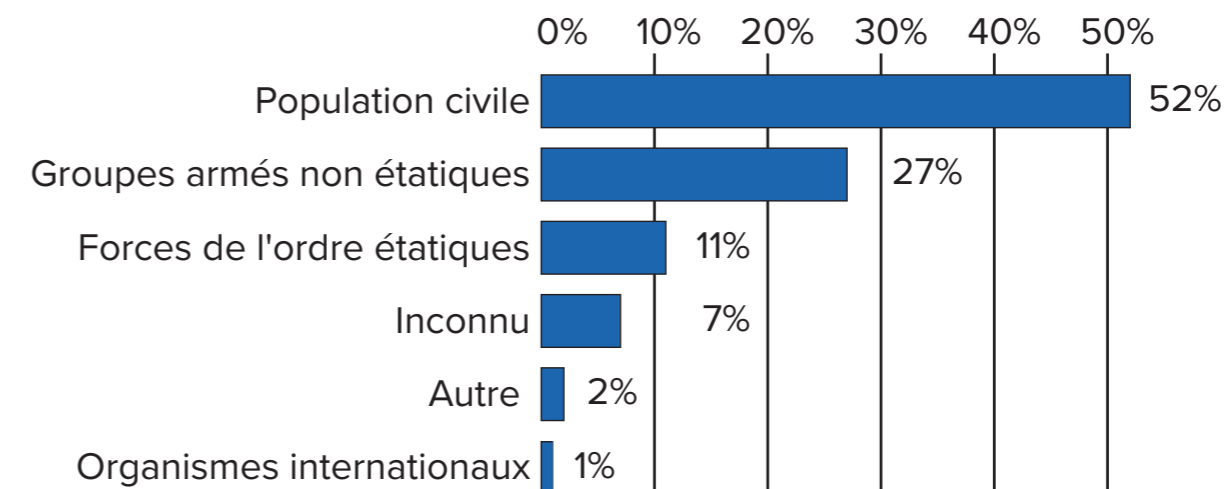
Un total de 47% des victimes ayant rapporté des incidents de protection au cours du troisième trimestre sont des personnes de sexe féminin (38% de femmes et 9% de filles) et 53% de sexe masculin (49% d'hommes et 4% des garçons). Comme cela a été le cas lors des dernières périodes de monitoring de protection, les femmes et les filles sont fortement impactées par les incidents VBG. En effet, il convient de noter que 68% des incidents de protection rapportés par des femmes ou des filles au cours du 3ème trimestre étaient des incidents VBG. Par ailleurs, il convient de noter que sur les 2.138 victimes de violations identifiées, environ 16% étaient des individus particulièrement vulnérables, une baisse de 5 points par rapport au deuxième trimestre de 2021, dont la majorité étaient des femmes seules cheffes de ménages ou des enfants non accompagnés et/ou chefs de ménages. De même, 4% du total des victimes identifiées étaient des individus en situation de handicap.

Le groupe de population le plus touché par les violations des droits de l'homme est celui des résidents (67%), suivi des PDI (23%) et des retournés/rapatriés (7%). L'analyse des données du monitoring de protection révèle que les proportions d'incidents de protection commis à l'endroit des retournés, sont en baisse de 3% par rapport au deuxième trimestre alors que la proportion des incidents de protection touchant les résidents est en hausse de 10% et les données sur les incidents subis par la population déplacée restent inchangées.

**16%**  
Incidents concernent des personnes particulièrement vulnérables



## PROFIL DES AUTEURS PRÉSUMÉS



L'analyse des données permet d'identifier trois catégories d'auteurs présumés de violations des droits de l'homme signalés : population civile, groupes armés non étatiques et forces de l'ordre étatique. Les **membres de la population civile** ont été désignés comme présumés responsables de 52% des incidents de protection documentés au cours du 3ème trimestre, le même pourcentage qu'au 2ème trimestre. Dans 22% des incidents de protection, des **groupes armés non étatiques** ont été identifiés comme auteurs présumés. Environ 11% des incidents de protection résulteraient de l'action des **forces de l'ordre étatique**, celles-ci sont composées des forces de sécurité intérieure (gendarmes et police) et forces de défense (FACA/ alliés russes).

On note que les proportions d'incidents résultant de violences commises par des hommes en armes sont respectivement en baisse 7% (groupes armés non étatiques) et 6.5% (forces de l'ordre) par rapport à la période de rapportage précédent. Toutefois, ces données doivent être analysées avec prudence car le contexte de protection et de sécurité reste très instable. Les affrontements entre FACA et

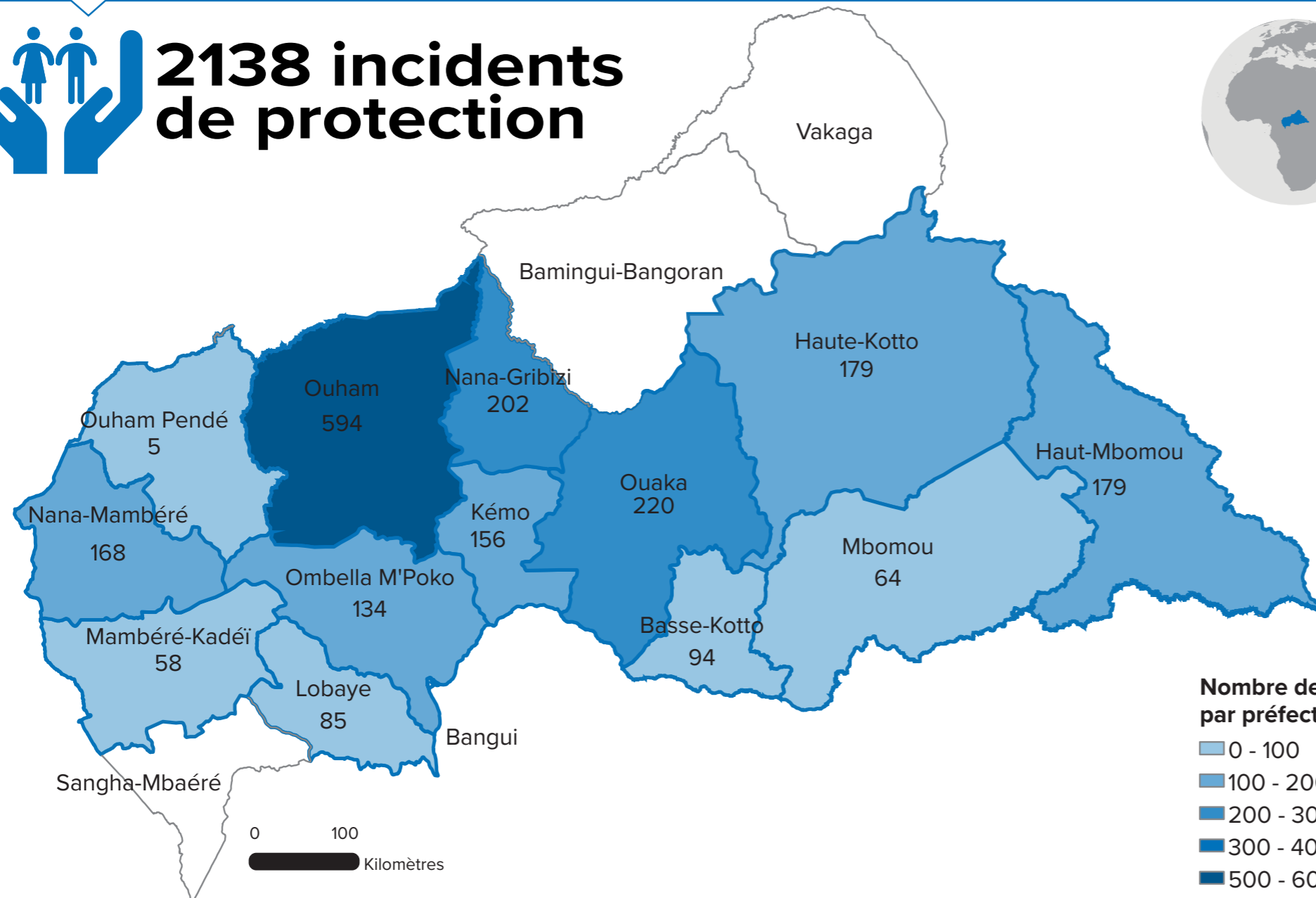
forces alliées et groupes armés ont continué de déstabiliser l'environnement de protection des populations civiles qui ont rapporté un grand nombre d'exactions commises par des groupes armés de tous types, intérêts et idéologies divers. Le nombre d'incidents commis par des membres de la communauté ou de l'environnement familial reste élevé ; ce qui justifie l'accroissement des missions du Monitoring de Protection et la mise en place des structures communautaires (comités de protection et relais communautaires) impliquées dans ce projet.

**22%**  
Incidents liés à des groupes non étatiques

# ANALYSE GÉOGRAPHIQUE

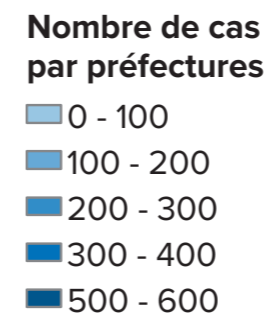


## 2138 incidents de protection



Il convient de noter le cas particulier de la préfecture de la **Kémo**, où le plus grand nombre d'incidents liés à la VBG ont été enregistrés par rapport aux autres préfectures. La plus grande partie des violations sont enregistrées dans les sous-préfectures de Sibut, Dekoa et Ndjoukou donc principalement perpétrées par des membres de la famille ou de la communauté. La préfecture de la **Ouaka** a connu une nette augmentation des incidents de protection au cours du troisième trimestre, en raison de la présence accrue des groupes armés et des affrontements entre ceux-ci et les forces armées soutenues par les alliés. La population civile a été une victime directe de ces affrontements, notamment la population déplacée du site d'Élevage, dans la localité Bambari. À la suite de cette attaque, la population a été victime d'un nouveau déplacement forcé et contrainte de chercher protection dans des familles d'accueil ou même dans la mosquée de Bambari.

Il convient de noter qu'au cours du troisième trimestre, des incidents majeurs (alertes de protection) ont été enregistrés dans toutes les préfectures où le projet est mis en œuvre, à l'exception des préfectures de la Basse-Kotto et de la Haute Kotto. La préfecture de l'Ouham est la préfecture qui compte le plus grand nombre d'alertes de protection, soit 28% du total. La plupart des alertes font référence à des exactions collectives subies par la population civile (pillages, meurtres, vols de véhicules et de bétail), perpétrées par des groupes armés. Le personnel de l'UNHCR a également enregistré des alertes de protection à Ouham Pende (où les partenaires de mise en œuvre de l'UNHCR ne sont pas présents), ainsi que dans les préfectures de l'Ouham et du Haut Mbomou.



**12/16**  
préfectures  
concernées par des  
incidents de  
protection

Les frontières et les noms indiqués et les désignations utilisées sur cette carte n'impliquent pas une reconnaissance ou une acceptation officielle par les Nations Unies.  
Source: UNHCR, Monitoring de protection. Contact: Officier de protection, Rocio Alamillos, alamillo@unhcr.org, Gestionnaire d'information, Hanno Guillaume, guillaum@unhcr.org

Au cours du troisième trimestre 2021, des incidents de protection ont été signalés dans toutes les 12 préfectures où l'UNHCR et ses partenaires sont présents. La préfecture de l'Ouham-Pendé, où le personnel de l'UNHCR a effectué la mise en œuvre directe du projet de monitoring de protection, a enregistré des alertes de sécurité les plus graves<sup>4</sup>. L'analyse des données du monitoring de protection révèle que les populations civiles dans certaines préfectures telles que l'Ouham, la Ouaka et la Nana-Gribizi ont été soumis à un nombre plus élevé de violations des droits de l'homme; ce qui indique un environnement de protection instable dans ces zones, résultant notamment d'un fort taux de criminalité, de l'activisme des groupes armés et des opérations militaires au cours du 3eme trimestre. Environ 28% du total des incidents de protection (594 sur 2.138) ont eu lieu dans la préfecture de l'Ouham, particulièrement en raison d'une augmentation des violations liées aux droits de propriété dans la sous-préfecture de Bossangoa.

<sup>4</sup> Les activités du monitoring de protection dans la préfecture de l'Ouham-Pendé sont couvertes par le Conseil Danois pour les Réfugiés (DRC).

## RÉPONSE ET MISE EN ŒUVRE



Consultations avec des femmes rapatriées dans la région de Lobaye (RCA)

Au cours du 3<sup>ème</sup> trimestre, l'UNHCR a continué à renforcer sa capacité de réponse aux incidents de protection à travers ses partenaires de mise en œuvre. L'UNHCR a également maintenu son soutien aux 26 centres d'écoute Ma Mbi Si<sup>5</sup> répartis dans les 12 préfectures couvertes par le Monitoring de Protection en réponse aux besoins importants découlant des incidents de violence sexuelle et sexuelle, avec notamment la réhabilitation progressive de 18 centres d'écoute Ma Mbi Si, l'approvisionnement en ordinateurs pour les agents psychosociaux, grâce aux fonds additionnels reçus du projet Safe from the Start de PRM. **40 agents psychosociaux et/ou gestionnaires** de cas apportent du soutien psychosocial aux survivant(e)s qui se sont auto-référé(e)s ou qui ont été référé(e)s par les moniteurs de protection ou relais communautaires aux centres d'écoute Ma Mbi Si ou qui appellent le numéro vert Ma Mbi Si (4006).

**1.267 survivant(e)s de VBG ont été pris(es) en charge** au niveau des centres d'écoute **Ma Mbi Si** opérationnalisés par COOPI, INTERSOS et FCA et via la ligne verte Ma Mbi Si administrée par COOPI au cours de ce trimestre ; ce qui représente une augmentation de 56% par rapport au trimestre précédent. 100% des survivant(e)s ont reçu une

assistance psychosociale et 100% ont fait l'objet d'un suivi individualisé (gestion de cas). En outre, 35% des survivant(e)s ont été orienté(e)s vers des acteurs de prise en charge médicale et 3% vers des prestataires de services judiciaires par le biais des circuits de référencement. Les survivant(e)s mineurs ont également été référé(e)s vers les agents de protection de l'enfance, autant que possible. Parmi les survivants, 528 ont également reçu un kit de dignité et 370 une assistance en cash d'urgence (Pour certains cas justifiés, l'UNHCR et ses partenaires ont pris en charge les frais de transport des survivant(e)s habitant dans des localités éloignées afin de faciliter leur accès aux services essentiels).

Dans la période de rapportage précédent, l'UNHCR et ses partenaires ont organisé plusieurs activités de prévention de la VBG au moyen de sessions de formation sur la VBG et la gestion des cas de VBG pour les équipes impliquées dans le projet.

**26**  
Centres  
Ma Mbi Si soutenus  
par le HCR.

Tout le personnel de mise en œuvre du projet, environ 86 individus tels que les agents psychosociaux travaillant dans les centres d'écoute, les moniteurs de protection, les gestionnaires de site et les gestionnaires de base de données ont été formés sur les principes de base et le signalement sécurisé des cas de VBG, y compris les premiers secours psychologiques. Les structures communautaires – **relais communautaires** (205 hommes et 110 femmes) et membres des **comités de protection** (189 hommes et 121 femmes) ont aussi participé à des séances de renforcement des capacités.

L'UNHCR et ses partenaires de mise en œuvre ont également organisé un grand nombre de campagnes de sensibilisation pour promouvoir le respect des droits de l'homme et partager des informations sur les mécanismes d'orientation et de prise en charge des survivant(e)s. En total 20.578 personnes (5.620 hommes, 6.538 femmes, 3.906 garçons et 4.514 filles) ont bénéficié de ces **sessions de sensibilisations** de masse ou par petits groupes organisées par l'UNHCR et ses partenaires de mise en œuvre. Les équipes ont abordé des sujets variés visant la protection contre les incidents de protection, les sensibilisations générales sur la VBG et les circuits de référencement, des sensibilisations sur la prévention du COVID-19 et d'autres pathologies.

Par ailleurs, des caravanes de sensibilisation sur " La vulgarisation de Ma Mbi Si/la ligne verte 4006 " ont sillonné les localités d'Alindao, Zemio et Obo durant les mois de juillet et août. Les communautés déplacées, les réfugiés et les rapatriés au nombre de 5.923 (1.869 hommes, 2.251 femmes, 812 garçons et 991 filles) ont reçu des informations sur le sujet.

Des audits de sécurité et une cartographie de sécurité relatifs à la mitigation des risques de VBG ont été conduits respectivement dans les localités de Bangassou avec 30 focus groups menés et Obo au niveau de cinq (5) groupements, deux (2) camps de réfugiés, trois (3) sites de déplacés internes et cinq (5) villages. Ces activités ont permis d'identifier les risques de VBG dans ces zones et proposer des mesures pour limiter l'exposition des communautés notamment la gent féminine à ces risques.

<sup>5</sup>Ma Mbi Si qui signifie en langue Sango « Ecoute-moi aussi » est le service de réponse de protection de l'UNHCR via ses partenaires de mise en œuvre à destination des personnes dont les droits ont été violés notamment les survivants de VBG. Ce service offre une écoute et un accompagnement des survivant(e)s qui le sollicitent, en leur offrant une prise en charge complète incluant le soutien psychosocial, les référencement vers des acteurs spécialisés dans les domaines médical, juridique, protection de l'enfant, un appui éventuel en kits de dignité et autres NFI et l'accès au soutien communautaire et des activités de groupe de femmes. Le service Ma Mbi Si est accessible via les centres d'écoute physiques et la ligne verte 4006.

# C R E D I T S

Le HCR tient à remercier l'ensemble du personnel et des partenaires qui ont contribué au monitoring de protection en République Centrafricaine.

Photo de couverture: : Famille de déplacés internes à Bambari (RCA) devant l'abri construit avec le soutien du HCR.

© UNHCR

Les cartes figurant dans cette publication n'impliquent de la part du HCR aucune prise de position quant au statut juridique des pays, territoires ou zones, ou de leurs autorités, ou la délimitation des frontières ou des limites.

Conception, mise en page, production et impression:

Gestionnaire d'information, Hanno Guillaume, [guillauh@unhcr.org](mailto:guillauh@unhcr.org)

Pour de plus amples informations relatives au monitoring de protection en République Centrafricaine, le HCR vous invite à contacter:

Sebastian Herwig, Senior Protection Officer,

[herwig@unhcr.org](mailto:herwig@unhcr.org), Tel: +236 70 55 29 11

Rocio Alamillos, Associate Protection Monitoring Officer,

[alamillo@unhcr.org](mailto:alamillo@unhcr.org), Tel: +236 72 82 95 79